



Club de Soccer Dollard

12001 De Salaberry Blvd # H186

Dollard-des-Ormeaux, P.Q. H9B 2A7

(514) 421-2928 info@dollardsoccer.ca www.dollardsoccer.ca

Entraîneur/personnel/bénévole: Code de conduite

L'entraîneur/le personnel/le bénévole a une grande influence sur nos jeunes athlètes impliqués dans tous les aspects de soccer. Vu que l'entraîneur/le personnel/le bénévole passe beaucoup de temps avec les enfants, leur propre conduite et leur comportement affectent inévitablement sur les attitudes et la conduite des enfants. Pour cette raison, l'entraîneur/le personnel/le bénévole doit en tout temps maintenir une attitude positive et afficher une attitude exemplaire envers tous les participants, tant sur le plan physique que dans les relations sociales et émotionnelles.

L'entraîneur/le personnel/le bénévole ne doit pas seulement être perçu comme un expert ou un organisateur de soccer, mais aussi comme un éducateur, et un modèle, une personne qui veut toujours donner le bon exemple.

Conduite appropriée de l'entraîneur, du personnel ou du bénévole:

- Assurer un environnement sûr et amusant pour les participants.
- Se concentrer sur l'apprentissage et le développement des joueurs.
- Être un éducateur et un modèle pour les joueurs.
- Suivre le programme technique, le plan, la vision et les protocoles des clubs.
- Suivre le protocole et les meilleures pratiques du DSC, de l'Association de soccer du Lac Saint-Louis, de Soccer Québec et de Soccer Canada.
- Fixer des normes élevées, mettre les participants au défi, mais être tolérant et raisonnable dans vos attentes.
- S'assurer ce que les joueurs de soccer de base bénéficient d'un temps de jeu significatif et essayer différentes positions sur le terrain.
- Garder les lignes de communication ouvertes.
- Instaurer la confiance chez les enfants et les rassurer.
- Développer l'esprit d'équipe.
- Encourager l'initiative.
- Se concentrer sur "l'esprit du jeu" plutôt que sur les erreurs.
- Enseigner par l'encouragement.
- Communiquer en utilisant différentes méthodologies d'entraînement et différents styles de communication.

Conduite inappropriée de l'entraîneur, du personnel ou du bénévole:

- Crier constamment ou agir agressivement.
- Entraîner les enfants ou leur demander de jouer comme s'ils étaient des adultes.
- Oublier que la principale motivation des enfants est de jouer au soccer et de s'amuser.
- Donner des explications trop longues et/ou interrompre continuellement le jeu.
- Présenter des philosophies techniques qui ne sont pas conformes au plan technique du club.
- Ne pas suivre le programme technique, le plan et la vision du club.
- Critiquer un individu devant le groupe.
- Oublier d'équilibrer les équipes dans certains groupes d'âge.
- Mettre trop l'accent sur les résultats.
- Solliciter des joueurs en interne et dans d'autres clubs.
- Ne pas demander au club la permission de participer à des activités de soccer non liées au club.
- Entraîner en dehors du CSD sans l'approbation du CSD.
- Partager des informations, des documents, des programmes et des informations sur les membres du club sans l'approbation du club.
- Diffamer la CSD et/ou tout autre club.
- Faire passer son intérêt personnel avant l'intérêt supérieur des joueurs, du sport et du club.
- Adopter un comportement préjudiciable et inapproprié qui peut affecter une autre personne ou le Club.
- Avoir un comportement pouvant affecter négativement ou mettre en danger la licence de soccer du club.

Autre conduite et/ou comportement inapproprié (liste non exhaustive)

- Comportement intimidant, abusif et menaçant aussi bien physiquement que verbalement.
- Comportement qui ridiculise ou humilie une personne, en particulier devant d'autres enfants/athlètes.
- Humiliation d'un individu devant d'autres personnes.
- Cibler constamment un individu en particulier.
- Crier sur un individu pour obtenir des résultats.
- Rabaisser constamment un individu et sa capacité à faire des choses.
- L'intimidation dans sa généralité.
- Être inamical, exclure (isolement), tourmenter (par exemple, par des gestes menaçants), pousser, donner des coups de pied, frapper, donner des coups de poing ou tout autre usage de la violence, des railleries raciales, des graffitis et des gestes.
- "Cyberintimidation" (c'est-à-dire qu'il faut faire preuve de prudence et de sensibilité quant au choix du contexte et de la langue. Le harcèlement sur les médias sociaux ou la publication de photos ou de commentaires inappropriés sur les pages des enfants/athlètes).
- Mise en échec d'une personne (par exemple, en lui donnant des instructions inadéquates ou des délais déraisonnables).
- Language irrespectueux.

- Toucher un enfant de manière inappropriée (par exemple, le masser, le caresser, le brutaliser, le chatouiller).
- Partage d'informations trop personnelles, voire confidentielles, avec un enfant.
- Demander aux enfants de garder des secrets.
- La communication électronique avec les enfants pour des raisons personnelles et qui n'est pas directement liée aux fonctions d'encadrement.
- Communication à caractère sexuel ou flirt.
- Les photos prises avec des appareils personnels ou dans des vestiaires.

Exigences en matière de rapports:

Tous les entraîneurs/personnels/volontaires sont tenus de signaler tout comportement illégal à la police/protection de l'enfance et tout comportement ou incident inapproprié à security@dollardsoccer.ca . Cette exigence s'applique non seulement aux comportements ou incidents dont vous êtes personnellement témoin, mais aussi à ceux dont vous entendez parler.

Les adultes, inquiets de réagir de façon excessive et de mal interpréter une situation, peuvent alors minimiser les comportements dont ils sont témoins ou avoir entendu parler et peuvent craindre également de nuire à une relation de travail en faisant part de leurs inquiétudes au sujet d'un collègue de travail. Il peut être difficile de croire qu'une personne, avec laquelle vous travaillez ou que vous avez rencontrée dans le cadre de vos fonctions, puisse nuire à un enfant, et il peut être tentant de minimiser une transgression dans l'espoir qu'elle ne se reproduira pas. N'oubliez pas que l'accent doit toujours être mis sur le comportement, et non sur la personne.

Le caractère d'une personne ou sa position dans l'organisation n'a rien à voir avec le fait que le comportement de cette personne soit approprié ou non dans une situation donnée. Il ne s'agit pas de savoir si vous avez "raison" ou "tort", mais de faire de votre mieux pour identifier les comportements préoccupants afin de les traiter de manière appropriée.

Les catégories d'incidents qui doivent être traitées par l'entraîneur/le personnel/le bénévole en vertu du présent code de conduite pour protéger les enfants sont les suivants:

1. Rapports de comportement illégal d'un enfant impliquant un membre de l'organisation ou une tierce personne.

Les divulgations ou allégations de comportement illégal signalées à un entraîneur/personnel/bénévoles par un enfant concernant l'un ou l'autre:

- a) un autre entraîneur/personnel/bénévole de l'organisation; ou
- b) une personne autre qu'un entraîneur/ personnel/bénévole de l'organisation (par exemple, un parent, un enseignant, une gardienne, etc).

doit être signalé aux services de protection de l'enfance et/ou à la police conformément à la politique de signalement et de documentation des plaintes concernant les comportements potentiellement illégaux.

2. Comportement illégal témoigné par un entraîneur/personnel/bénévole de l'organisation.

Tout incident de comportement illégal présumé soit:

- a) Le témoignage d'un entraîneur/personnel/bénévole concernant un autre entraîneur/personnel/bénévole de l'organisation; ou
- b) Le témoignage d'un entraîneur/personnel/bénévole concernant une personne autre qu'un entraîneur/personnel/bénévole de l'organisation (par exemple parent, etc.)

doit être signalé aux services de protection de l'enfance et/ou à la police conformément à la politique de signalement et de documentation des plaintes concernant les comportements potentiellement illégaux. Si vous ne connaissez pas l'identité de l'enfant, prenez des mesures pour vous renseigner sur l'identité de l'enfant- selon la situation. Il peut être nécessaire de prendre des mesures pour protéger l'enfant contre des préjudices supplémentaires, l'enfant peut avoir fait une déclaration à la police, etc.

Remarque: Si vous êtes témoin d'abus en cours, vous devez non seulement signaler ce que vous voyez, mais aussi faire ce que vous pouvez raisonnablement pour arrêter ou freiner l'interaction. Les étapes peuvent varier selon ce dont vous êtes témoin et des considérations de sécurité personnelle qui peuvent exister pour vous et/ou l'enfant victime de la maltraitance. Si vous ne pensez pas pouvoir intervenir en toute sécurité, vous devez immédiatement obtenir une aide supplémentaire, que ce soit en appelant la police, en impliquant un autre entraîneur/ personnel/ bénévole, etc.

3. Comportement inapproprié impliquant un entraîneur/personnel/bénévole.

Comportement inapproprié qui est soit:

- a) Signalé à l'entraîneur/ personnel/ bénévole par un enfant ou une autre partie concernant un autre entraîneur/ personnel/ bénévole de l'organisation; ou
- b) En présence de l'entraîneur/ du personnel/ du bénévole et impliquant un autre entraîneur/ du personnel/ du bénévole.

doit être signalé à l'organisation conformément à la politique de signalement et de documentation des plaintes:

En plus de signaler, si vous êtes témoin du comportement inapproprié, vous devez prendre des mesures en toute sécurité pour arrêter ou freiner l'interaction, comme indiqué au point 2 ci-dessus.

4. Comportement inapproprié impliquant des tiers.

Comportement inapproprié qui est soit:

- a) Signalé à l'entraîneur / au personnel/ au bénévole par un enfant ou une autre partie concernant un tiers; ou

- b) Témoigné par l'entraîneur/ le personnel/ le bénévole et impliquant une autre partie;

doit être signalé à l'organisation conformément à la politique de signalement et de documentation des plaintes :

En plus de signaler, si vous en êtes témoin, vous devez prendre des mesures qui peuvent être prises en toute sécurité pour arrêter ou freiner l'interaction, comme indiqué au point 2 au-dessous:

Règle de deux

L'entraîneur/le personnel/le bénévole n'est jamais seul à la vue de votre enfant.

Deux membres formés ou certifiés par le PNCE doivent toujours être présents avec un athlète, en particulier un athlète mineur, lorsqu'il se trouve dans une situation potentiellement vulnérable, comme dans un vestiaire ou une salle de réunion. Toutes les interactions individuelles entre un entraîneur et un athlète doivent avoir lieu à portée de voix et en présence d'un deuxième membre du club, sauf en cas d'urgence médicale.

L'un des entraîneurs doit également être du même sexe que l'athlète.

Dans le cas où il n'y aurait pas de deuxième entraîneur sélectionné, formé ou certifié par le PNCE, un bénévole, un parent ou un adulte pourra assister le membre du club.

Cette règle sert à protéger les athlètes mineurs dans des situations potentiellement vulnérables en assurant la présence de plus d'un adulte. Les situations de vulnérabilité peuvent inclure les réunions à portes fermées, les voyages et les environnements d'entraînement, entre autres. Pendant les déplacements, aucun adulte ne doit être seul avec un joueur mineur, sauf s'il s'agit d'un parent ou d'un tuteur légal. Par exemple, dans une voiture ou dans une chambre d'hôtel. La vérification de la chambre doit être effectuée par au moins deux membres du personnel de l'équipe.

Tout comportement interdit par le présent Code de Conduit doit être signalé de manière confidentielle et par écrit à security@dollardsoccer.ca ou appelez au 514-421-2928 ext: 200.

Toute conduite inappropriée et/ou violation du présent Code de Conduite peut donner lieu à une enquête plus approfondie et/ou à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement du CSD. La CSD peut également signaler la (les) violation(s) à d'autres organes directeurs si cela est jugé nécessaire.

Je (en lettres moulées) _____ le soussigné reconnaît par la présente avoir lu le Code de Conduite des entraîneurs/ personnels/ bénévoles de Club de soccer Dollard et accepte de le respecter dans son intégralité.

Signature: _____ Date: _____

Passeport: _____